

Province de Québec
Municipalité du Village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 7 février 2023 à 19 h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller
Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Claire Morazain, conseillère,
Marc Saumier, conseiller
Tommy Vaillancourt, conseiller,
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse à 19 h. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2023-02-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Claire Morazain.

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 14. Varia les items suivants :

- a. Audits 2019
- b. Formations passées et à venir
- c. CREE
- d. Inauguration des locaux de la CDC

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023.
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Finances
6. Suivis
 - a. Taxes en souffrance
 - b. Projet passerelle et belvédère : Entente et subvention
 - c. Caisse Desjardins
 - d. SAB
 - e. Gaz radon
7. Correspondances
 - a. Journées de la persévérance scolaire 2023
 - b. Rire en fût
8. Règlement 162 (taxes municipales)
9. Sygem
10. Photocopieurs

11. Chauffage toilette du bureau municipal
12. TECQ 2019-2023
13. Règlement sur l'absentéisme des élus
14. Résolution autorisant le remplacement de la mairesse par le maire suppléant Pierre Bail à la MRC le 15 février
15. Démarche MADA et programme d'aide PRIMADA
16. Formation RCR
17. Recensement
18. Lettre jointe à l'envoi des comptes de taxes

Sécurité publique

19. Virée rue des Ormes
20. Comité sécurité civile

Transport (voirie)

Hygiène du milieu (aqueduc et égout)

21. Évaluation des boues
22. Plan d'intervention des infrastructures

Aménagement, urbanisme et développement

23. Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Loisirs et culture

24. Patinoire
25. Comité parc
26. Coin-Kafé

Autres

27. MRC du VSF
 - a. PRMHH
 - b.
 28. Varia
 - a. Audits 2019
 - b. Formations passées et à venir
 - c. CREE
 - d. Inauguration des locaux de la CDC
 29. Rapport des comités
 - a.
 - b.
 30. Deuxième période de questions (10 minutes)
 31. Levée de l'assemblée
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023.

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023

2023-02-02

il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023

2023-02-03

il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. Première période de questions (10 minutes)

5. Finances

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 213 368.79\$ pour janvier 2023.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
CIBC	Bell	Tél. Station pompage	220.71
Desj.	Bell mobilité	Cell. Michel Mailhot dec/janv.	69.52
Desj.	Ghyslain Lampron	Bande de la patinoire	517.39
Desj.	MRC Val-SF	Graphisme panneaux	500.00
Desj.	Gabriel Couture	Trappe souris	6.19
Desj.	Cooptel	Téléphone et internet bureau	154.13
Desj.	Sylvain Demers	Service décembre 2022	618.00
Desj.	Tech-Nic conseil	Microsoft 365, 3 mois	197.37
Desj.	Hydro-Québec	Éclairage rue	145.11
Desj.	Bell Mobilité	Cell. Michel Mailhot janv./fev	69.52
Desj.	Notaire Bellefeuille	Notaire et arpenteur, virée	2 513.03
Desj.	Sany Estrie	Commande de octobre	258.89
Desj.	Paye	Paye	5 301.26
8338	Matrec	Tonnage et collecte décembre	594.99
8339	Infotech	Logiciel Sygem	8 048.25
8340	Alarme CSDR	Système d'alarme bureau	274.10
8341	Trans-Appel	Cotisation annuelle 2023	639.36
8342	Annulé		
8343	Hydro-Québec	Pompe égout Moulin Réservoir eau	510.44
8344	Eurofins Environex	Analyse eau potable et usée	213.28
8345	SPA	Service janvier 2023	88.06
8346	CPIK	Raccordement, accomba	192 029.19
8347	Jocelyn Jeanson	Remboursement dérogation	200.00
8348	Wesley Lyster	Remboursement dérogation	200.00
Total			213 368.79

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt, d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de janvier 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 ^{er} au 31 janvier 2023	
Dépôt	Dépôt taxes 10 janv.	600.00
Dépôt	Dépôt 11 janv.	1 315.00
Dépôt	Dépôt 11 janv.	4 891.00
Dépôt	Dépôt taxes 17 janv.	200.00
Dépôt	Dépôt taxes 17 janv.	200.00
Total		7 206

Soldes des comptes bancaires au 31 janvier 2023

CIBC	450 341.57
Desjardins	10 792.52
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 janvier 2023	461 134.09

Chèques non encaissés, argent mis de côté au 31 janvier 2023

Chèques	194 027.38
Argent mis de côté	190 000.00
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 31 janvier 2023	384027.38

6. Suivis

a. Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 3736\$ en janvier 2023.

Il reste moins de 8 300\$ à collecter pour les années précédentes.

Le système Sygem, calcule lui-même tous les intérêts, à 18% pour les années 2022 et avant et à 12% pour 2023.

b. Projet Passerelle et belvédère : Entente et subvention

La municipalité a reçu une lettre de confirmation, qu'elle va recevoir la somme de 2920.95\$ sous peu, ce qui reste à recevoir après la vérification du ministère de l'Éducation. Martha Hervieux, mairesse, a reçu un retour d'appel du député Bachand, nous ne recevrons pas le 4962.80\$ que le ministère de l'Éducation a retranché de notre reddition de compte.

e. Caisse Desjardins

La municipalité a signé un contrat de 1 an avec la Caisse pour avoir les transactions gratuites, et à revoir dans un an les frais pour les transactions. Aussi la municipalité aura accès au SIPC gratuitement. Ce qui signifie que les citoyens pourront payer à partir de leur compte de Caisse et au guichet comme ils peuvent le faire avec un compte d'Hydro.

f. SAB (Soutien à l'action bénévole)

Le chèque de 3000\$ a été reçu. Le montant de 6 000\$ pour la modification de la salle de bain a été refusé pour cette année. Le 3 000\$ prévu pour l'amélioration de la cuisine de la salle communautaire, sera revu pour autre chose. Un comité formé de Suzanne Bédard, conseillère, Marc Saumier, conseiller, Myriam Baum, conseillère, Pierre Bail, conseiller et Chantal Coutu, directrice générale, va discuter de la façon que le 3 000\$ va être dépenser.

g. Gaz radon

L'installation des détecteurs de radon a été faite le 24 janvier 2023.

7. Correspondances

a. Journées de la persévérance scolaire 2023

Un courriel a été reçu et envoyé aux élus pour consultation. Les statistiques seraient assez alarmantes. Un projet bigénérationnel pourrait voir le jour pour supporter les enfants du village.

b. Rire en fût

Spectacle d'humour extérieur au coût de 1200\$ ou 1500\$.

8. Règlement 162 (taxes municipales)

2023-02-04

Province de Québec

MRC du Val-Saint-François

Municipalité du Village de Kingsbury

RÈGLEMENT NUMÉRO 162

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Marc Saumier, lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement numéro 162 de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre *Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2023*.

ARTICLE 3

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0.44\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4

Une taxe de 0.08\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 5

Une taxe de 0.12\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sécurité civile/incendie.

ARTICLE 6

Un tarif annuel de 230\$ soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2023 à toutes les unités de logement desservies par le service d'eau potable ainsi qu'un tarif de 505\$ à toutes les unités de logement desservies par le service d'assainissement des eaux usées.

Les tarifs pour les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées doivent dans tous les cas être payés par le propriétaire.

ARTICLE 7

Un tarif annuel de 190\$ pour le service résidentiel et de 190\$ pour le service commercial, soient imposés et prélevés pour l'année fiscale 2023 à toutes les unités de logement résidentielles et commerciales desservies par le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8

Le loyer sur l'immeuble du Motel Industriel de 83 000\$ avant taxes soit chargé au CPIK pour l'année 2023. Que les montants des services soient facturés au montant de : 5000\$ eaux usées (15%), 6152.28\$ d'eau potable (30%), 1616\$ sureté du Québec (15%), 2625\$ de sécurité civile (15%), et ces montants sont non taxable.

Ce loyer sera à la charge du CPIK et payable en 12 versements égaux le 1^{er} jour de chaque mois.

ARTICLE 9

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30 jours) après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 2 mai, le troisième versement le 4 juillet et le quatrième le 26 septembre 2023. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 10

Les prescriptions des articles 6 et 7 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du versement, s'il y a lieu, sera de trente jours (30 jours) suivant la date de facturation.

ARTICLE 11

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte-intérêt à raison de 12 % par année.

ARTICLE 12

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2023.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Martha Hervieux
Mairesse

Chantal Coutu
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion :	19 décembre 2022
Présentation du projet de règlement :	19 décembre 2022
Adoption du règlement :	7 février 2023
Entrée en vigueur :	8 février 2023

9. Sygem

Le nouveau système comptable Sygem est installé et fonctionnel depuis le début du mois de janvier. Ça va prendre un temps d'adaptation pour bien le maîtriser, mais il est facile d'utilisation et simplifie beaucoup la tâche de la direction, car il est vraiment fait pour le domaine municipal. Comme le barème pour les chèques n'est pas le même que les chèques de la municipalité, la direction doit faire les chèques à la main pour le moment. Ou dans la mesure du possible les paiements se font de façon électronique.

10. Photocopieurs

Attendu que la direction a reçu le nouveau photocopieur.

Attendu que les deux vieux photocopieurs doivent partir pour laisser de la place

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Myriam Baum

Que le conseil vend les deux imprimantes au montant de 100\$ chacune

2023-02-06

2023-02-08

11. Chauffage toilette du bureau municipal

Attendu qu'il fait très froid dans la salle de bain commune du bureau municipal

Attendu que pour un minimum de confort durant l'hiver pour les travailler et les visiteurs, un chauffage d'appoint serait apprécié.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum et appuyé par le conseiller Pierre Bail

D'adresser une lettre au CPIK pour voir avec eux les possibilités de mettre un chauffage d'appoint.

12. TECQ 2019-2023

La direction a reçu un courriel de confirmation du MTQ pour les 2 travaux en priorité 4 de la TECQ 2019-2023. Toute la programmation de la municipalité est acceptée par le MAMH également. Le chèque pour le raccordement est fait au CPIK. La municipalité est en attente du remboursement par la TECQ en mars 2023.

13. Règlement sur l'absentéisme des élus

La municipalité a un règlement sur l'absentéisme des membres du conseil aux réunions mensuel du conseil. Il est mentionné qu'après trois réunions consécutives non justifiées manquées, l'élu est retiré du conseil. En 2022, personne ne s'est vu retirer.

2023-02-09

14. Résolution des nominations pour les maires suppléants

Attendu que durant l'absence de la Mairesse Martha Hervieux, la municipalité doit avoir un suppléant

Attendu que la charge peut être demandante

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard et appuyé par la conseillère Claire Morazain

Que du 1 janvier 2023 au 30 juin 2023 le conseiller Pierre Bail soit le maire suppléant.

Que du 1 juillet 2023 au 31 décembre 2023 la conseillère Myriam Baum soit la mairesse suppléante

15. Résolution autorisant le remplacement de la mairesse par le maire suppléant Pierre Bail à la réunion de la MRC le 15 février prochain

2023-02-07

Attendu que la mairesse Martha Hervieux sera absente au conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François le 15 février prochain;

Attendu que le conseiller Pierre Bail est nommé par le conseil municipal pour agir à titre de maire suppléant et qu'il est disponible pour assister à cette séance;

Attendu que le maire suppléant Pierre Bail s'engage à prendre connaissance des documents relatifs à cette assemblée et qu'il recevra de la MRC par courriel;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Baum et appuyé par la conseillère Claire Morazain et résolu à l'unanimité de nommer le maire suppléant Pierre Bail pour remplacer la mairesse à la prochaine séance du conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François le 15 février prochain.

16. Démarche MADA et programme d'aide PRIMA

La directrice générale a fait des recherches suite à une mention d'une citoyenne au sujet du programme PRIMA. Il s'avère être un programme pour faciliter l'accessibilité des infrastructures municipales aux personnes âgées telles que la porte électrique, rampe d'accès, en plus de promouvoir la forme physique des aînées, tel que le parcours avec des barres pour le parc.

Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité commence les démarches pour faire partie de la démarche MADA.

17. Formation RCR

Il y a eu des demandes de citoyen au sujet des cours ou avoir un secouriste payé par la municipalité. Il y a déjà eu par le passé un cours qui a été donné gratuitement au citoyen lors de l'achat du défibrillateur. Une citoyenne, Mme Amélie Tremblay, a proposé de donner la formation sans attestation, et à très petits frais, voir peut-être même gratuit si la salle communautaire lui est prêtée gratuitement pour l'événement.

Le conseil décide d'aller en soumission avec différentes firmes qui pourraient venir donner la formation. Il est proposé d'avoir deux types de soumission, une pour la formation complète en premier soin et une pour la formation sur le défibrillateur. Le conseil veut avoir les formations avec attestation et chaque citoyen devra payer sa formation.

18. Recensement

Statistiques selon le recensement 2021

Strates d'âge	Nombre
Préscolaire (0-4 ans)	10
Primaire (5 à 11 ans)	15
Secondaire (12 à 17 ans)	5
Adultes	80
Retraités	30
Total	140

19. Lettres jointe à l'envoi des comptes de taxes

Présentation de la lettre qui sera remise aux citoyens.ennes avec les comptes de taxes 2023.

Objet: Taxes municipales 2023

Madame, Monsieur,

Tout nouveau cette année, il sera dorénavant possible pour vous de faire le paiement de vos taxes municipales par virement directement à partir de votre compte à la Caisse Desjardins. Pour ce faire, vous n'avez qu'à ajouter la municipalité dans la liste de vos fournisseurs, vous n'aurez qu'à trouver la municipalité de Kingsbury et inscrire votre numéro de matricule sans espace dans l'emplacement de référence.

Cette nouvelle façon de faire a pour avantages d'éviter des frais de chèques et d'avoir à passer au bureau municipal pour les remettre. Notez toutefois que la méthode par chèque est toujours possible ainsi que par virement Interac. Vous n'avez alors qu'à utiliser l'adresse courriel direction@kingsbury.ca et à indiquer votre numéro de matricule dans la section Note.

Nous tenons à vous préciser que selon la loi et le règlement municipal, tous les propriétaires sont tenus de payer leur compte

de taxes aux dates d'échéance indiquées sur les coupons de paiement. Un manquement à cette obligation entraînera des frais d'intérêt de 12% par année qui seront appliqués dès la première journée de retard, sans autre rappel, tel que mentionné sur votre compte de taxes.

C'est à la direction générale que revient le devoir de réclamer toutes taxes impayées et d'appliquer la loi comme il se doit.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au contenu de cette lettre et vous rappelle que je suis toujours disponible pour répondre à vos demandes et vos questions.

Cordialement,

Chantal Coutu
Directrice générale et greffière-trésorière

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT (VOIRIE)

20. Virée rue des Ormes

Chantal Coutu, directrice générale et Martha Hervieux, mairesse, ont signé les papiers le 7 février 2023 et reçu l'argent par le fait même. Donc la municipalité peut donc prévoir les travaux pour 2023 une fois le dégel passé. Le notaire et l'arpenteur ont coûté 2 513.03\$.

21. Comité sécurité civile

Le comité s'est rencontré le 19 janvier 2023 pour la 3^e fois, le projet avance, le comité a décidé, que si nous avons besoin de génératrice, au lieu d'en faire l'achat et d'avoir des coûts reliés à l'entretien, que si une situation arrivait, que la municipalité opérerait pour la location. Le comité continue de travailler sur le plan de sécurité civile.

Le conseiller Marc Saumier nous fait mention que le panneau électrique de la salle communautaire doit être adapté pour pouvoir recevoir une génératrice.

HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

22. Évaluation des boues

Une mesure des boues a été faite en octobre 2022. La direction a reçu le rapport préliminaire. Le premier bassin est à 9.8%, le deuxième à 5.4% et le troisième à 14.8%, ce qui veut dire que la municipalité doit prévoir la vidange du troisième bassin au printemps. Car les règles du MAMOT (Min. des affaires municipales et de l'Organisation du territoire) sont claires, à partir de 15% la vidange doit être faite, et l'étude des boues doit être faite chaque année à partir de 10%.

Donc la municipalité devra prévoir une étude des boues chaque année pour le premier bassin.

23. Plan d'intervention des infrastructures

La directrice a reçu le rapport préliminaire. Il est mentionné que l'asphaltage des rues Rockland, des Ormes, Valley et le chemin des réservoirs devra être fait à l'intérieur des 5 prochaines années et la rue du Moulin dans les 10 prochaines. Le réseau d'eau potable serait encore en bon état et n'aurait pas besoin d'inspection pour le moment. Le réseau d'égouts, quant à lui, demande une vérification dans les 5 prochaines années, car il aura atteint 50 ans.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Règlement relatif à la démolition d'immeubles

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-127 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Monsieur Pierre Bail, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-127 relatif à la démolition d'immeubles dans le but de:

- contrôler les démolitions, la protection du patrimoine immobilier et les régimes d'entretien des bâtiments;
- favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

Une copie du règlement est remise aux membres du conseil, conséquemment une demande de dispense de lecture est accordée.

LOISIRS ET CULTURE

25. Patinoire

- a. La suggestion de faire une inauguration pour la patinoire avait été lancée. Le conseil donne le droit au comité parc de faire une inauguration s'il veut l'organiser. Le VAL-Hivernal va venir porter des cadeaux pour donner lors de l'inauguration ou pour une autre activité.
- b. Le conseil demande à la direction de voir avec l'employé Michel Mailhot, si la minuterie pour la lumière à la patinoire est toujours fonctionnelle. La minuterie est reprogrammée.
- c. Arbre tombé près de la patinoire.
Un arbre est tombé près de la patinoire et a brisé le fils entre la cabane de la patinoire et le gazebo. La municipalité devra réparer ça au printemps. L'arbre n'est pour l'instant pas dangereux, il devra être ramassé. Il faudra déterminer qui fera la coupe de l'arbre et si nous avons besoin d'une nacelle.

26. Comité terrain de jeu

Le comité terrain de jeu a eu une première rencontre le 24 janvier 2023, 3 personnes sont venues en dehors de Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale. Plusieurs échanges ont eu lieu, d'excellentes idées ont été données. Une autre rencontre est prévue le 22 février 19h, pour continuer la préparation du projet. La première phase serait de délimiter le terrain de jeu pour mettre le paillis et changé la glissade qui doit être enlevée. Une rencontre avec les enfants du village est prévue, pour connaître leurs idées au sujet du parc.

27. Coin-Kafé

La conseillère Myriam Baum a été à la première réunion du Coin-Kafé, elle nous en fait le résumé.

2 réunions ont eu lieu avec le comité Coin-Kafé, il en résulte de bien faire la distinction entre le Coin-Kafé et la salle communautaire. Il est proposé

de faire un partenariat avec le comité du Coin-Kafé, pour le promouvoir. Quand la municipalité organisera des rencontres comme la rencontre avec les enfants pour le parc, la municipalité fera appel au Coin-Kafé pour offrir chocolat chaud et collations en échange d'un don de la municipalité. Il est aussi proposé d'accorder le droit au Coin-Kafé de faire des événements de levé de fond et que ça soit inscrit dans leur entente. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

28. MRC du VSF

- a. PRMHH (Plan régional des milieux humides et hydriques)
Une rencontre des propriétaires concernés se tiendra le 8 mars 2023. La municipalité en fait partie.

29. Varia

- a. Audits 2019
Une vérification auprès de l'auditeur pour clarifier des montants. L'Audit 2020 est bien avancé.
- b. Formations passées et à venir
Les formations de la FQM se retrouvent sur leur site et peuvent être écoutées gratuitement.
- c. CREE (Conseil régional de l'environnement de l'Estrie)

2023-02-10

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15

Résolution d'engagement de la municipalité du Village de Kingsbury d'agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.

Considérant le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

Considérant qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

Considérant que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard et appuyé par le conseiller Pierre Bail que

La municipalité/ville s'engage :

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier,

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire

À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité,

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire,

À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation,

À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030,

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

- d. Inauguration des locaux de la CDC (Corporation de Développement Communautaire)
L'inauguration se fera le 29 mars 2023 au 140 rue du Couvent Richmond, et chaque personne doit réserver sa place avant le 25 mars.

30. Rapport des comités

a.

31. Deuxième période de questions (10 minutes)

32. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Pierre Bail, que la présente séance soit levée à 10h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-02-11